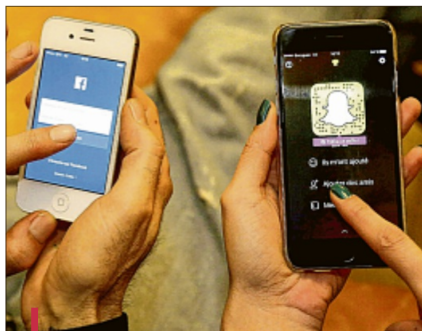


Douanes et fisc à l'assaut des réseaux sociaux

Le projet de loi de finances 2020 propose la collecte massive de données afin de lutter contre les fraudes et, ainsi, mieux cibler les contrôles fiscaux

Faudra-t-il bientôt cesser de se vanter de réaliser de bonnes affaires sur le net et les réseaux sociaux ? Et faire bien attention à ce que l'on achète ou revend, sous peine de devoir justifier d'un certain nombre d'actes auprès des douanes et des services fiscaux ? Abruptes, ces questions deviennent d'actualité à la lecture de l'article 57 du projet de loi de finances pour 2020 (voir ci-contre) qui vient d'être déposé à l'Assemblée. Objectif : améliorer la détection de la fraude et le ciblage des contrôles fiscaux en collectant de manière automatisée des données et en améliorant leur exploitation.

Pour cela, les administrations douanière et fiscale pourront utiliser plusieurs outils. L'un a été développé en interne depuis 2013 et connu à Bercy sous le nom de "ciblage de la fraude et valorisation des requêtes". Ce système CFVR qui utilise des algorithmes et l'intelligence artificielle, applique en fait des méthodes statistiques innovantes sur les informations qui lui sont fournies par l'administration fiscale et d'autres, ou obtenues auprès de bases de données. Les Douanes ont de leur côté confié en 2016 l'exploitation de leur patrimoine de données à leur service d'analyse risque et de ciblage (SARC), en vue de réaliser un traitement de type "datamining" (ciblage) dans le domaine



Bien que la Cnil (Commission nationale informatique et libertés) émette des réserves, le fisc voit en l'internet un nouvel Eldorado à portée de clic... /PHOTO ARCHIVES VALÉRIE VREL

de la lutte contre la fraude. Les résultats ont été satisfaisants, mais la démarche est actuellement limitée à ce qui est déclaré et publié par les acteurs institutionnels. L'idée est donc d'aller plus loin.

Facebook et Le Bon Coin dans le viseur

Pourquoi ? Car "dans un contexte d'usage de plus en plus massif des outils numériques, il est aisé de réaliser de manière occulte ou sans respecter ses obligations fiscales ou douanières, une activité économique sur internet,

notamment de commerce ou de marchandises prohibées, grâce aux réseaux sociaux et plateformes de mise en relation", peut-on lire dans l'exposé de motifs qui fait allusion à Facebook, Le Bon Coin, Twitter et autres. "L'administration est aujourd'hui largement démunie pour identifier ces fraudeurs, l'exploitation de ces informations ne pouvant être réalisée manuellement qu'à un coût humain disproportionné". D'où le besoin d'un feu vert pour une expérimentation durant trois années.

Le sujet est sensible car de nature

L'ARTICLE 57

À titre expérimental et pour une durée de 3 ans, pour les besoins de la recherche des infractions mentionnées (...), l'administration fiscale et celle des douanes et droits indirects peuvent (...) collecter et exploiter au moyen de traitements automatisés n'utilisant aucun système de reconnaissance faciale les contenus, librement accessibles, publiés sur internet par les utilisateurs des opérateurs de plateforme en ligne (...). Les données collectées sont conservées pour une durée maximale d'un an à compter de leur collecte.

se confronter à des droits fondamentaux, à commencer par le respect de la vie privée et de la liberté d'expression. D'où des réserves de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) qui, sans nier la légitimité des objectifs poursuivis, elle reconnaît même l'existence de garanties, évoque "un dispositif inédit" qui réclame qu'on en précise davantage les contours. Reste une certitude : douanes et fisc sont décidés à se lancer à l'assaut de l'eldorado numérique.

Jean-Luc CROZEL
jlcrozel@laprovence.com

ROYAUME-UNI

Accord ou pas, Johnson fonce sur le Brexit

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a présenté hier une proposition de "compromis" pour éviter un Brexit sans accord et la possibilité d'un "no deal" à hauts risques le 31 octobre.



Boris Johnson avance vers le Brexit d'un pas très décidé. /PHOTO AFP

Arrivé au pouvoir fin juillet avec la promesse de sortir coûte que coûte son pays de l'Union européenne, le chef du gouvernement conservateur a présenté ce qu'il voit comme un "compromis raisonnable" dans une lettre au président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker. Lequel a relevé aussitôt des "points problématiques" dans ce plan qui permettrait, selon Boris Johnson, de régler le casse-tête de la frontière irlandaise, sur lequel butent toujours les négociations. L'idée est de maintenir l'Irlande du Nord à terme dans la même zone douanière que le reste du Royaume, sans pour autant prévoir les contrôles douaniers physiques à la frontière entre la province britannique, et la République d'Irlande, membre de l'Union européenne, contrôlés vers comme menaçant les accords de paix de 1998.

Boris Johnson a souligné que cette solution rendait à Londres le contrôle "total" sur sa politique commerciale, contrairement au décrié "backstop" ("filet de sécurité") du précédent projet d'accord, rejeté trois fois par le Parlement. Ce dernier prévoyait un maintien du Royaume-Uni tout entier dans une union douanière avec l'UE faute d'autre solution. En attendant une réponse de Bruxelles, les marchés financiers ont semblé peu convaincus par les chances

de succès de cette proposition.

Allié des conservateurs, le petit parti nord-irlandais DUP a salué une "bonne base", qui permet d'écarteler les risques pour le marché intérieur britannique.

Boris Johnson doit s'entretenir au téléphone avec le Premier ministre irlandais Leo Varadkar. Mais avant la publication du plan, ce dernier s'était montré réservé face à la révélation dans la presse de certaines de ses grandes lignes. "Mais nous continuerons à discuter, et restons toujours ouverts à des propositions du gouvernement britannique", a-t-il déclaré. L'éventualité du rétablissement d'une frontière entre les deux Irlande inquiète particulièrement Dublin, qui y voit une menace pour la paix en Irlande du Nord, difficilement établie en 1998 après trois décennies de violences entre des républicains nationalistes (catholiques), partisans de la réunification de l'île, et loyalistes unionistes (protestants), défenseurs du maintien dans la Couronne britannique.

L'offre présentée par Boris Johnson propose des contrôles douaniers qui seraient réalisés "de manière décentralisée" avec des déclarations électroniques et "un nombre très réduit de contrôles effectués dans les locaux" des entreprises concernées.

Dans son discours de clôture du congrès de son parti conservateur, à Manchester, il a averti qu'en cas de rejet de son plan, le Royaume-Uni sortirait de l'UE le 31 octobre "quoi qu'il arrive", assurant que le pays est "prêt" à un "no deal".

L'IRLANDE ET L'UNION EUROPÉENNE PRENNENT DES MESURES PRATIQUES

La Commission européenne a annoncé hier une subvention de 530 millions d'euros pour une liaison électrique entre la France et l'Irlande qui pourra ainsi réduire sa dépendance envers son voisin britannique dans le contexte du Brexit. Cette subvention permettra "la construction d'une connexion directe à haute tension de 700 MW sur environ 575 km de long entre la côte sud de l'Irlande et la côte nord-ouest de la Bretagne, en France", indique un communiqué. Ce projet, baptisé Celtic Interconnector, "mettra fin à l'isolement électrique de l'Irlande du continent européen", souligne la Commission. Cette liaison s'inscrit dans le contexte de la sortie programmée du Royaume-Uni de l'Union européenne, alors que l'Irlande n'est jusqu'à présent reliée qu'à son voisin britannique.

"Il faut toujours des garde-fous et un contrôle"

Nicolas Courtier, avocat à Marseille, spécialiste de la propriété intellectuelle et de la protection des données, répond aux questions de *La Provence*.

■ Quel est votre sentiment à propos de ce projet qu'a le gouvernement d'offrir aux administrations fiscales et douanières la possibilité de collecter et d'exploiter les données de manière automatisées ?

Ma réponse est un non clair et immédiat parce que je considère que c'est grave. Notre modèle de société s'appuie sur des valeurs et des choix dont il m'arrive de penser qu'on a oublié le pourquoi. Et ce pourquoi tient à la nécessité d'éviter des détournements. Je prends un exemple : en 1974 votre confrère "Le Monde" a révélé le sys-

tème Safari qui mettait plusieurs fichiers en lien, par exemple la sécurité sociale avec le fiscal. Cela a donné lieu à un scandale qui fit grand bruit, mais dont on a oublié qu'il mettait au grand jour ce risque du détournement.



Nicolas Courtier /PHOTO LP

■ Le fisc et la douane n'ont-ils pas le droit de disposer de nouveaux outils, plus performants ?

Je ne mets pas en cause cette nécessité. Les deux sont en effet confrontés à la masse

des données en circulation. C'est un déferlement et les hommes, aussi nombreux soient-ils, ne suffisent pas. D'où le recours à l'algorithme. Mais si la Cnil émet des réserves, c'est parce qu'il faut toujours des garde-fous et un contrôle. Il faut aussi veiller à bien exploiter ce qui existe déjà. Et des bases de données, il y en a. Depuis le 1^{er} juillet dernier un texte oblige les plateformes en ligne à déclarer ce qui constitue leur activité. Je pense que cela est suffisant. Et puis il y a le souci de la vie privée. N'oublions pas que chez nous, elle a le droit de s'épanouir à l'abri du regard des autres. À la grande différence de la conception anglo-saxonne où tout doit se faire sous le regard des autres.

Propos recueillis par J.-L.C.

ROUEN

Beaucoup de questions une semaine après l'incendie

Une semaine après l'incendie qui a détruit plus de 5000 tonnes de produits chimiques à l'usine Lubrizol de Rouen, les produits qui ont brûlé sont désormais connus mais leur dangerosité pour la santé pose encore question.

Le gouvernement monte au créneau

La ministre de la Santé Agnès Buzyn l'a reconnu hier matin : "En réalité, aujourd'hui, personne ne sait exactement ce que donnent ces produits mélangés lorsqu'ils brûlent. C'est la demande que nous allons faire à l'Ineris, l'agence chargée de l'évaluation des risques industriels (...). L'état aujourd'hui ne peut pas répondre à cette question." Selon la ministre, si cette pollution est "réelle", pour l'instant elle n'entraîne "pas de risques pour la santé".

Alors que la population rouennaise a manifesté son inquiétude

mardi soir dans la rue, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a estimé "normal qu'une enquête judiciaire ne se fasse pas d'un claquement de doigt". C'est désormais le pôle santé publique du parquet de Paris qui est en charge du dossier.

Au Sénat, le Premier ministre Édouard Philippe a promis de veiller "à ce que rien ne vienne exonérer la responsabilité de l'industrie" dans l'indemnisation des dommages. Fidèle à la promesse de "transparence", la liste des produits qui ont brûlé a été publiée mardi soir. La préfecture a assuré que "tous les produits ne sont pas dangereux" et mis en ligne 479 fiches sur "les caractéristiques des produits et les risques associés" en cas de combustion.

Avis d'experts

Raymond Coindre, directeur général de l'Institut national de l'environnement industriel et des

risques (Ineris), a assuré que les niveaux de dioxines mesurés sous le panache de fumée de l'incendie, sont "relativement faibles". Selon Jean-François Narbonne, professeur honoraire de toxicologie à l'université de Bordeaux, "la grande question, ce sont les produits issus de la combustion, de type dioxines. Cela peut donner des mélanges, des cocktails. Quand ça brûle, ça fait des choses qu'il faut identifier." Et selon Frédéric Poitou, expert judiciaire en chimie et pollution, "n'importe quel expert chimiste vous dira que dans une combustion d'usine avec autant de produits chimiques, il y a un risque probable de productions de dioxines. Les conséquences c'est à court terme des nausées... et à moyen et long terme ce sont des conséquences à 10 ou 20 ans".

À Rouen hier persistait par endroits une forte odeur d'hydrocarbures.

La phrase

"I'm clean"



CANDIDATE POUR LE POSTE - AUSSI VASTE QUE STRATÉGIQUE - DU "MARCHÉ INTÉRIEUR" DE L'UNION EUROPÉENNE, LA FRANÇAISE SYLVIE GOULARD EN A APPELÉ À "LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE" ET A CLAMÉ QU'ELLE ÉTAIT "PROPRE" ("CLEAN") HIER FACE AUX EURODÉPUTÉS, QUI L'ONT MALMENÉE LORS DE SON AUDITION, AU SUJET DE L'EMPLOI PRÉSUMÉ FICTIF D'UN DE SES COLLABORATEURS. CETTE AUDITION CONSTITUE UN TEST POUR LA PRÉSIDENTE DU FUTUR EXÉCUTIF EUROPÉEN, L'ALLEMANDE URSULA VON DER LEYEN, CENSÉE ENTRER EN FONCTION LE 1^{ER} NOVEMBRE ET DONT L'ÉQUIPE PEINE À CONVAINCRE LES EURODÉPUTÉS. /PHOTO ARCHIVES FRÉDÉRIC SPEICH

À suivre

En Tunisie, le 2^e tour de la présidentielle aura lieu le 13 octobre. C'est ce qu'a confirmé hier l'instance électorale. Le scrutin se déroulera dans un contexte fébrile, puisque l'un des deux finalistes, l'homme d'affaires controversé Nabil Karoui, est toujours incarcéré, accusé de fraude fiscale et blanchiment. Face à lui, l'universitaire indépendant Kais Saïed.

Les tweets

"Les démocrates qui ne font rien devraient se concentrer sur notre pays, plutôt que de faire perdre à tout le monde du temps et de l'énergie sur des CONNERIES"

Donald Trump, hier sur Twitter, à propos de l'affaire ukrainienne, à l'origine d'une procédure de destitution qu'il qualifie désormais de "coup d'État".

GRÈCE

Nouvel afflux en masse de migrants

La Grèce est confrontée à sa plus grande vague migratoire depuis 2016. En septembre, 10258 migrants ont débarqué sur les îles grecques depuis les rives turques voisines, en majorité des familles afghanes et syriennes, selon le dernier décompte du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies. "La Grèce vit de loin la pire période" depuis 2016, quand l'Union européenne et la Turquie ont signé un accord pour réduire le flux migratoire, juge le ministre adjoint à la protection civile Leftis Oikonomou. Ce pic d'arrivées met en péril un réseau d'hébergement pour les migrants déjà complètement engorgé. Les cinq "hotspots" de Lesbos, Samos, Kos, Chios et Leros abritent, dans un environnement insalubre, plus de 26000 migrants et réfugiés pour à peine plus de 6000 places.